



Synthèse du bilan de la décennie 1992-2002 en Polynésie française



Introduction

Au travers du Pacte de Progrès, les polynésiens et leurs élus ont exprimé leur souhait de se préparer à tourner la page du CEP et à construire une économie moins fragile et moins dépendante des transferts de l'Etat basée sur les valeurs du travail, de l'effort, de l'innovation et de la solidarité.

Les choix de politiques dans les domaines économique, fiscal, social, environnemental ou encore culturel présentés dans le Pacte de Progrès ont été appliqués tels qu'annoncés.

Les objectifs quantitatifs fixés ont été atteints et dans certains domaines même dépassés.

I] Ressources extérieures

Les objectifs du Pacte de Progrès

- Anticiper la fermeture du CEP (- 18 Milliards de FCFP par an)
- Négocier avec l'Etat des compensations
- Développer de manière accélérée nos ressources propres
- Obtenir une croissance des ressources extérieures globales d'au moins + 3% par an

Les résultats sont conformes aux objectifs

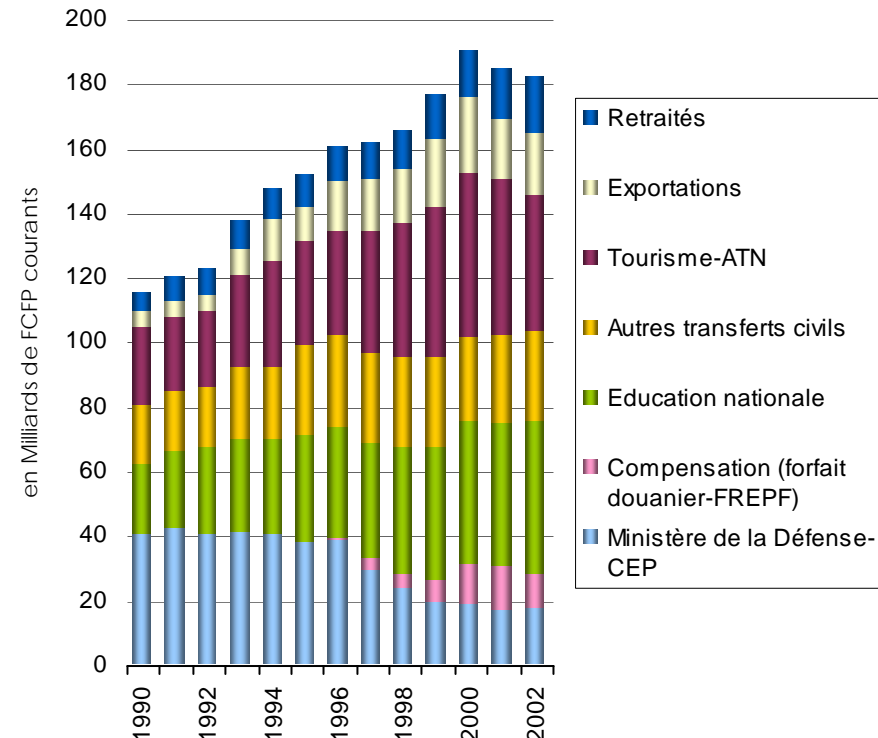
- Le Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC, a confirmé en 1996 l'arrêt définitif des expériences nucléaires en Polynésie française
- Le Territoire a obtenu de l'Etat les compensations sollicitées
- Les ressources propres ont plus que doublé en une décennie et leur part dans nos ressources globales a été portée de 30 à 45%
- Les ressources extérieures globales ont progressé de plus de + 3% par an

Note

En 2004, les transferts du ministère de l'éducation nationale devraient atteindre 50 Milliards de FCFP et constituer notre première ressource extérieure devant le tourisme escompté compris entre 45 et 48 Milliards de FCFP.

Air Tahiti Nui rapporte en contribution aux ressources extérieures 1 Milliard de FCFP par appareil exploité.

Evolution des ressources extérieures





II] Production et consommation : Une croissance forte

Les principaux facteurs de la croissance ont été :

- La confirmation de la mise en place des mécanismes de compensation de l'Etat après l'arrêt définitif des essais nucléaires en 1996 et le maintien des mécanismes nationaux de défiscalisation (lois Pons, Paul et Girardin).

[Détails : chapitre II-B du bilan]

- L'engagement par le Territoire de la réforme fiscale telle qu'annoncée :
 - remplacement des droits d'entrée et de la TNPS par la TVA
 - mise en œuvre des mécanismes de défiscalisation territoriaux – lois Flosse

[Détails : chapitre III-A du bilan]

- L'engagement par le Territoire de la politique d'aménagement du Territoire annoncée et la forte augmentation des investissements publics conséquente (triplement des budgets d'investissements publics).

[Détails : chapitre IV-D du bilan]

- La confiance des entreprises et des entrepreneurs matérialisée par la forte augmentation des investissements dans de nouvelles capacités de production. Les importations moyennes de biens d'équipement des entreprises (hors avions et bateaux) ont été portées de 12 à 26 Milliards de FCFP par an.

[Détails : chapitre II-C du bilan]

- L'esprit d'entreprise, d'innovation, d'adaptation aux nouvelles techniques et technologies disponibles dont ont massivement fait preuve les entreprises et entrepreneurs polynésiens ainsi que leurs personnels.

[Détails : chapitres III-B et III-C du bilan]

- La paix sociale retrouvée, les partenaires sociaux et le gouvernement au travers des accords tripartites ayant privilégié le dialogue social pour faire aboutir le progrès social.

[Détails : chapitres IV-A du bilan]

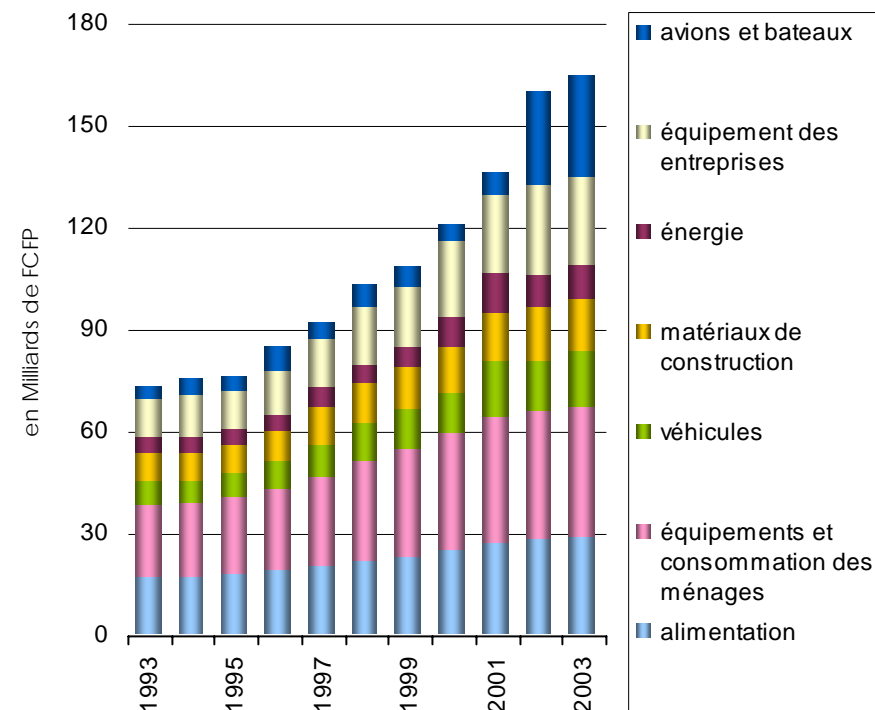
- La confiance des ménages matérialisée par une forte croissance de la consommation dans tous les domaines.

[Détails : chapitre II-F du bilan]

L'économie polynésienne est une petite économie insulaire qui a intérêt à maximiser ses flux d'échanges extérieurs en important aux meilleurs prix possibles les biens (et services) qu'elle ne peut pas produire de manière compétitive ou pas produire du tout et en se spécialisant dans les quelques domaines où elle peut exceller à l'export.

En augmentant ses ressources extérieures globales, la Polynésie française a pu financer de fortes augmentations de ses importations de biens tant à destination des entreprises pour augmenter leurs capacités de production qu'à destination des ménages pour améliorer leur niveau de vie.

Evolution des importations civiles





Principaux objectifs sociaux du Pacte de Progrès

Rechercher le progrès social en faisant le choix d'une meilleure insertion sociale basée sur l'emploi, le logement, la couverture généralisée de la population en matière de risque maladie, de vieillesse, de handicap et de prestations familiales et en excluant le mécanisme de type RMI d'aide financière sans contrepartie en travail.

III] Une croissance économique fortement créatrice d'emplois

Dans un contexte démographique, de très forte croissance de la population active : de 80.000 à 102.000, soit + 28% et de suppressions de milliers d'emplois par le ministère de la défense, l'économie polynésienne a réussi par sa croissance à créer en 10 ans un solde positif de + 20.000 emplois.

Le taux de chômage a été stabilisé en deçà de 12%, le niveau le plus faible de tous les DOM-TOM, bien qu'encore trop élevé.

La grande majorité des nouveaux emplois ont été créés dans le secteur privé.

Le nombre de salariés recensés au régime général des salariés de la CPS a progressé de 42.000 à 58.400, soit de près de + 40% en 10 ans. Le salariat temporaire a progressé de + 64%.

[Détails : chapitre II-D du bilan]

IV] Education – Formation professionnelle et Insertion

*en Milliards de FCFP	1992	2002	variation décennale réelle
Dépenses globales d'éducation	*36	*56	+ 44%
Enfants scolarisés dans le 1er degré	46 000	43 000	- 6%
Enseignants du 1er degré	2 520	2 720	+ 8%
Elèves du second degré	22 600	33 350	+ 48%
Enseignants du second degré	1 690	2 560	+ 51%

En 2002, 62 îles disposent d'au moins une classe primaire et 18 îles d'une structure d'enseignement du second degré.

Alors que 23% des enfants des archipels des Tuamotu, Australes et Marquises devaient quitter l'île de résidence de leurs parents en 1990 pour aller à l'école primaire en internat, cette situation a disparu aujourd'hui.

nombre d'admis par an	1993	2003
au CAP	790	864
au BEP	511	1 156
au BAC	880	1 852
bénéficiaires de dispositifs d'insertion (CDL, DIJ, CCE et CIG)	2 680	6 150

[Détails : chapitre IV-C du bilan]

V] Habitat – Aménagement du Territoire

	1992	2002	variation décennale
Evolution du nombre de logements	44 000	60 500	+ 37%

L'objectif du Pacte de progrès de construction en moyenne de plus 1.400 logements par an a été dépassé avec + 16.500 logements supplémentaires construits en 10 ans.

Cette progression du nombre de logement a permis de réduire le nombre moyen d'habitants par logement de 4.8 (au recensement de 1988) à 4 au recensement de 2000.

La progression du nombre de logement a été plus forte dans les archipels (+ 67% de 1998 à 2002) qu'aux Iles du Vent (+ 50%) sur la même période intercensitaire.

Ces données confirment le succès de la politique de revitalisation des archipels engagée par le Territoire et qui s'est traduite par le développement dans tous les archipels d'infrastructures publiques (quais, pistes d'aviation, routes) des services publics (éducation, santé, télécoms) et des moyens de transport.

Le développement du tourisme et de la periculture ont renforcé ces progressions aux Iles sous le Vent et dans les Tuamotu du nord.

Les trafics maritimes (fret) et aériens (passagers) entre Tahiti et les archipels ont plus que doublé en 10 ans.

[Détails : chapitre II-E du bilan]



VI] Instauration de la Protection Sociale Généralisée (PSG)

L'instauration en 1995 de la PSG et du régime de solidarité territorial (RST) a permis de généraliser à toute la population la couverture en matière de santé, de prestations familiales et de minimum vieillesse alors qu'il était évalué en 1992 que 35.000 habitants environ n'étaient couverts par aucun régime.

Le financement du régime de solidarité territorial a été garanti par une augmentation des concours de l'Etat (+ 1,8 Milliard de FCFP par an) du Territoire et par l'affectation au RST du produit des contributions de solidarité territoriales (CST).

Les budgets consacrés au handicap (allocations aux handicapés et subventions de fonctionnement aux associations et structures spécialisées) ont été plus que triplés en 10 ans (de 700 Millions à plus de 2,300 Millions par an).

Les dépenses de santé ont augmenté de 25 Milliards en 1992 à 45 Milliards en 2002, la cause fondamentale explicative de l'augmentation de ces dépenses étant la demande croissante de la population à pouvoir être mieux soignée en bénéficiant des dernières technologies médicales et des derniers médicaments disponibles.

La prise en charge de ces dépenses de santé à plus de 96% par les régimes ou le Territoire, l'instauration du tiers-payant en pharmacie, l'augmentation de l'offre médicale ont contribué à favoriser la satisfaction de cette demande croissante.

La part des dépenses de santé en proportion du PIB a progressé de 7.3 à 9% se rapprochant ainsi de la norme des pays les plus développés.

Le taux de mortalité infantile a poursuivi sa régression (4% en 1980, 1,3% en 1992 ; inférieur à 0,7% depuis 1998) et se situe désormais proche des niveaux les plus faibles constatés dans le monde.

L'espérance de la vie à la naissance a poursuivi sa progression :

	1990 en PF	2000 en PF	Métropole en 2000
hommes	66 ans	68,5 ans	75 ans
femmes	71 ans	74,5 ans	82,5 ans

Dans le domaine de la retraite, la décennie a été marquée par :

- L'instauration à compter de 1996 de la retraite tranche B complétant le mécanisme de base de retraite par répartition dans la tranche de 229.000 à 458.000 FCFP de revenus mensuels.
- L'instauration de la pré-retraite pour travaux pénibles.

Au régime général des salariés, le nombre de pensionnés a progressé de 5.000 en 1992 à 12.000 en 2002 et le ratio cotisants/retraités a baissé de 9 à 4,9 mais reste très supérieur au ratio métropolitain de 2 actifs par retraité.

[Détails : chapitre IV-B du bilan]

Confrontée aux maux de société (violences familiales, alcoolémie, toxicomanie, insécurité routière, chômage, illettrisme, pauvreté, petite délinquance, nutrition déséquilibrée...) comme toute autre société, la collectivité polynésienne et les pouvoirs publics s'appuient massivement sur les églises, un réseau associatif très dense et vivant et des solidarités familiales encore très fortes pour contenir ces fléaux.

[Détails : chapitre IV-E du bilan]

VII] Environnement

Principales opérations d'envergure réalisées en matière de défense de l'environnement :

- Mise en place du tri des déchets (bac vert – bac gris) du centre de tri et de recyclage de Motu Uta du centre d'enfouissement technique de Paihoro et des points d'apport volontaire pour les déchets ménagers spéciaux.
- Réseaux d'assainissement des eaux usées de Bora-Bora et de Punaauia.
- Programme de CET dans les îles

[Détails : chapitre IV-D du bilan]